



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

→ Aide à la restauration étudiante 2025/2026

Une aide ciblée sous forme de carte prépayée,
pour garantir à tous les étudiants l'accès
à une alimentation à tarif modéré.

Ce dispositif s'adresse aux étudiants
ne disposant pas d'une solution de restauration
collective à tarif modéré de proximité.

Carte **utilisable dès octobre 2025.**

→ **20€** par mois
pour les étudiants non-boursiers

→ **40€** par mois
pour les étudiants boursiers

→ Avec une majoration de
+10€ par mois pour les étudiants
ultramarins

En savoir + sur
etudiant.gouv.fr

